

Saint-Ferréol-les-Neiges, mardi, 3 juillet 2012

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Objet : Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au sujet du projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté - 4 dans la MRC de la Côte-de-Beaupré

Mme Harvey,

Je vous écris à titre personnel en tant que citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges préoccupé par la situation de la Grive de Bicknell dans le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté - 4.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, j'ai remarqué qu'il y a une différence dans la protection de la Grive de Bicknell (*Catharus bicknelli*) reconnue comme **vulnérable** par le Québec et **menacée** par le Canada pour ce projet comparé à celui du Massif du Sud et cela m'inquiète énormément.

Parmi les oiseaux nicheurs de l'est de l'Amérique du Nord, la Grive de Bicknell est considérée comme l'un des oiseaux migrateurs les plus rares et les plus menacés de disparaître avec une population mondiale estimée entre 21 000 et 53 000 en décroissance rapide. Très sensible aux modifications de son habitat, l'espèce est en outre peu prolifique : sur une nichée comptant 3 ou 4 œufs, en moyenne, un seul jeune atteindra l'âge de l'envol et ses chances de survie sont de l'ordre d'à peine 50%. Cette grive figure sur la liste des espèces en péril de plusieurs organisations, dont l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui la considère vulnérable¹.

Il faut voir la carte des habitats potentiels de la Grive de Bicknell dans la zone d'étude avec la localisation des stations d'inventaires. Je recommande de continuer les inventaires des sites de nidifications de cette espèce du 5 au 24 juin entre 3h00 à 6h30 puis de 18h00 à 21h30 de toutes les zones d'études incluant les parcs éoliens de la Seigneurie de Beauté - 2 et 3. Je demande une cartographie des habitats utilisés par cette espèce selon la méthode du Service canadien de la faune. Pour chaque oiseau dont la position géographique a été enregistrée, un cercle de 285 m de rayon est tracé alentour afin de définir un habitat de 25 ha, ce qui représente la taille moyenne d'un territoire permettant de supporter un groupe familial². Celles-ci, au-delà de la théorie, représentent

¹ IUCN 2010. *IUCN Red List of Threatened Species*. Version 2010.4. et BirdLife International 2011. *Species factsheet: Catharus bicknelli*.

² Yves Aubry 2010. *La Grive de Bicknell au Québec: Détermination du domaine vital*. Dans le cadre de l'audiences publiques du BAPE : Projet de parc éolien Massif du Sud à Saint-Luc-de-Bellechasse, Service canadien de la faune, Environnement Canada-Région du Québec.

l'utilisation réelle du territoire par cette espèce nécessaire pour la nidification, l'alimentation et l'élevage des jeunes.

D'ailleurs, je suis du même avis que le Service canadien de la Faune dans une lettre adressé à Madame Hélène Desmeules le 25 février 2010 au sujet du projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud, à savoir que l'impact des éoliennes peut atteindre un rayon de 800 mètres autour de chacune d'elles³, et non seulement constituer de simples pertes d'habitats sur la superficie même de l'infrastructure. Dans le plan de conservation international⁴, déposé dans le dossier DB7, un objectif est de favoriser l'augmentation des effectifs de la population de nicheurs est d'améliorer la gestion tant de l'habitat existant que de l'habitat potentiel et non d'augmenter la pression en créant des sources d'évitement à ses habitats présentement utilisés. Pour ces raisons, nous ne pouvons nous permettre de nuire à la reproduction de cette espèce en péril.

Je vous joins une carte basée sur la carte DA8 du promoteur où j'ai mis la localisation des Grives de Bicknell selon le document PR8.2 *Inventaire de la faune avienne* par PESCA. J'y ai calculé l'habitat de la grive à 25 ha autour de chaque mention puis l'effet d'évitement autour de chaque éolienne à 250 mètres puis 500 mètres sans aller à 800 mètres par contre. Nous pouvons observer qu'il y a trois éoliennes ayant un effet d'évitement critiques à 250 mètres des habitats soit les numéros 8, 26 et 27. Aussi, il y a 5 éoliennes ayant un effet d'évitement risqué à 500 mètres des habitats soit les numéros 2, 3, 9, 19 et 28 toujours selon le dernier scénario du promoteur malgré ses déplacements.

J'exige pour notre patrimoine mondial une évaluation de l'impact sur la Grive de Bicknell dans l'ensemble du territoire de la Seigneurie de Beaupré et qu'aucune implantation soit fait dans ces habitats. Aussi, j'exige l'élaboration d'un protocole de suivi après l'implantation afin d'évaluer l'étendue de l'évitement de la Grive de Bicknell selon l'habitat utilisé. Ce protocole de suivi devra être accompli et des mesures d'atténuation implantés afin de garantir la viabilité de reproduction de l'espèce.

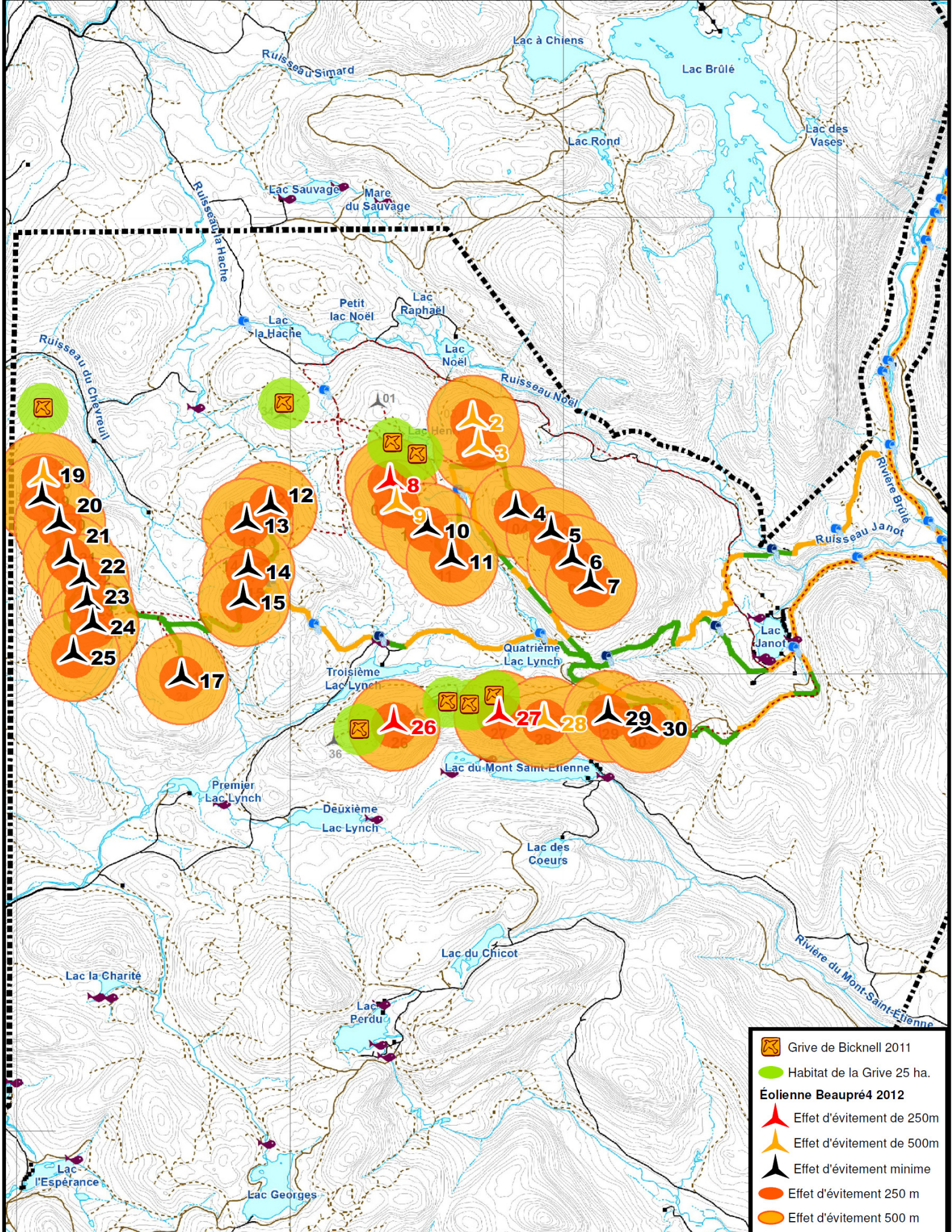
Recevez, Mme Harvey, l'expression de mes meilleures salutations.

Eric Lehmann

Saint-Ferréol-les-Neiges

³ Johnson, G. D., M. D. Stickland, W. P. Erickson et D. P. Young JR. 2007. *Use of data to develop mitigation measures for wind power development impacts to birds* dans: Birds and Wind Farms: Risk Assessment and Mitigation. M. de Lucas, G. F. E. Janss et M. Ferrer (éditeurs). Quercus, Madrid, Espagne.

⁴ GICGB. 2010. *Plan de conservation de la Grive de Bicknell (Catharus bicknelli)*. Sous la direction de : J. A. Hart, C. C. Rimmer, R. Dettmers, R. M. Whittam, E. A. McKinnon, K. P. McFarland. Groupe international pour la conservation de la Grive de Bicknell. Disponible à : www.bicknellsthrush.org



-  Grive de Bicknell 2011
-  Habitat de la Grive 25 ha.
- Éolienne Beupré4 2012**
-  Effet d'évitement de 250m
-  Effet d'évitement de 500m
-  Effet d'évitement minime
-  Effet d'évitement 250 m
-  Effet d'évitement 500 m